



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 4 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les projets de règlements suivants :

N° 1071-80-2023 ayant pour titre « Règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – secteur rues des Étangs et secteur rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52»

- Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone résidentielle R4-1 à même la zone commerciale C1-17, de créer la zone résidentielle R52 à même une partie de la zone résidentielle R48 et de revoir les dispositions applicables aux zones R49 et R52.

N° 1072-8-2023 ayant pour titre « Règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52 »

- Ce projet de règlement a pour objet de revoir le tracé des rues et la superficie des lots desservis.

Une séance publique de consultation aura lieu mardi le 2 mai 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ils sont disponibles pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 17 avril 2023.

Brigitte Beauparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe